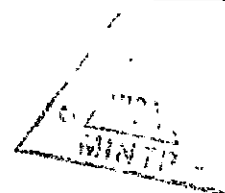


=====

DOSSIER DE CONSULTATION

000001 N° <u>000001</u>	DEMANDE DE COTATIONS /DC/MINTP/SG/CPR-FC/CSPM-PFC/2023 DU 03 JAN 2024
POUR LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS A FINANCEMENT CONJOINT DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS EN UN LOT UNIQUE.	

Maître d'Ouvrage :	Ministre des Travaux Publics
Pays :	Cameroun
Financement :	BAD
Projets :	Projet d'Aménagement des Routes de Désenclavement de la Zone Industrielle et Portuaire de Kribi. Prêt N°2000 20000 5057 - BIP MINTP (exercices 2023 et suivants, part TVA)
DATE DE CONSULTATION :	04 JAN 2024
DATE LIMITE DE DEPOT DES COTATIONS :	25 JAN 2024



Préface

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : l'avis de Demande de Cotations,
- Pièce 1 : les instructions aux Fournisseurs,
- Pièce 2 : le modèle de cotations,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : les spécifications techniques,
- Pièce 5 : le modèle de Lettre de Marché,
- Pièce 6 : le Modèle de tableau de comparaison des offres,

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotations et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de cotations, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.

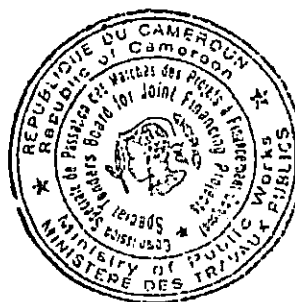
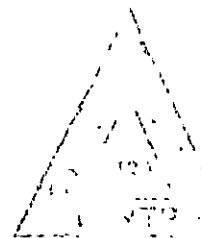
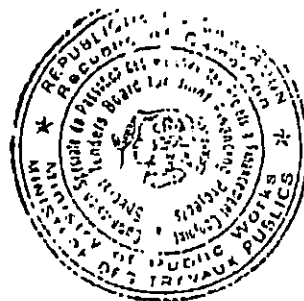


Table des matières

SECTION I – AVIS DE DEMANDE DE COTATION 4

SECTION II – INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS 7

SECTION III – Modèles d'annexes 13



SECTION I – AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS



AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS

N° **098** /DC/MINTP/CSPM-PFC/2023 DU **20 DEC 2023**

POUR LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS A FINANCEMENT CONJOINT (CPR-FC) DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

1. Consultation du Dossier de Demande de Cotations

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Africaine de Développement (BAD), un Accord de Prêt en vue de financer le **Projet d'Aménagement des Routes de Désenclavement de la Zone Industrielle et Portuaire de Kribi** et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Prêt pour effectuer le paiement attendu au titre de «la conception et la production des supports de communication, de la Cellule des Projets Routiers a Financement conjoint (CPR-FC) du Ministère des Travaux Publics pour un délai de trente jours (30) jours à compter de la date de notification .

Le Dossier de Demande de Cotations peut être consulté aux heures ouvrables auprès des services du Maître d'Ouvrage située à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre Direction des Contrats, bâtiment abritant l'Inspection Générale derrière l'Hôtel des Députés, précisément à la Cellule des Appels d'Offres, porte 210, dès publications du présent avis, entre 08 heures et 15 heures.

2. Acquisition du dossier de consultation

La consultation est ouverte gratuitement aux prestataires exerçant dans le domaine de la communication et de l'imprimerie et répondant aux critères de qualification indiqués dans le dossier de Demande de Cotations.

3. Langue de l'Offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

4. Date, heure et conditions de dépôt des offres

Les Offres doivent être déposées en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies plus la copie numérique, à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier, au plus tard le **25 JAN 2024**, à 10 heures, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« **DEMANDE DE COTATIONS N° 098 /DC/MINTP/CSPM-PFC/2023 DU 20 DEC 2023**
POUR LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS A FINANCEMENT CONJOINT (CPR-FC) DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.

A N'OUVRIR UNIQUEMENT QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

L'adresse de dépôt des cotations est :

5. Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre Direction des Contrats, bâtiment abritant l'Inspection Générale derrière l'Hôtel des Députés, précisément à la Cellule des Appels d'Offres, porte 210.

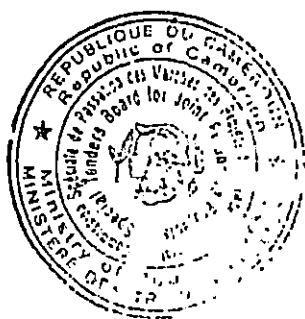
6. **Ouverture des plis**

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoint, en présence des représentants des Prestataires qui souhaitent assister à l'ouverture le 25 JAN 2024, à 11 heures.

Le Ministre des Travaux Publics



Emmanuel NGANOU D.



[Handwritten signature]

SECTION II – INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

Instructions aux Fournisseurs

L'objet de la Section II est de donner aux fournisseurs/Prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Ministère des Travaux Publics. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

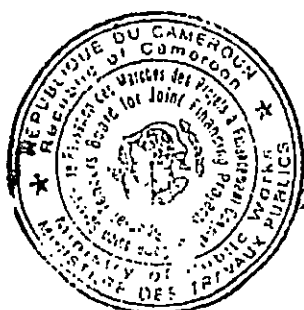
1. Introduction

1. Dispositions générales 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

A. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

- (a) Avis de Cotations (AC)
- (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
- (c) Modèle de lettre de cotation
- (d) Spécifications techniques
- (e) Modèle de lettre de marché
- (f) Modèle de tableau de comparaison des cotations



- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

B. Préparation des offres

3. Langue de l'offre 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays de l'Acheteur.
4. Documents constitutifs de l'offre 4.1 La cotation présentée en huit (08) exemplaires dont (1) original et (07) copies marquées comme tels comprendront les documents suivants:
- (a) La Lettre de Cotations (LC) dûment remplie, datée et signée;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) dûment rempli, daté et signé;
 - (c) Le projet de Lettre de Marché (LM) dûment rempli, daté et signé;
 - (d) Les spécifications (caractéristiques) techniques des équipements accompagnés des prospectus (qui feront partie intégrante de l'offre) ;
 - (e) Les références du Prestataire pour des missions similaires (au moins deux marchés analogues : joindre les copies des marchés et les procès-verbaux de réception).

Le Prestataire produira en outre un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : la non redevance (1) Registre de

Commerce; (ii) Attestation de non faillite ; (iii) Attestation de localisation
(iv) Attestation d'immatriculation, (v) Attestation de non exclusion des
marchés publics délivrée par l'ARMP.

L'Attestation de domiciliation bancaire fera l'objet d'une demande ultérieure avant
l'attribution définitive du marché.

5. Cotation

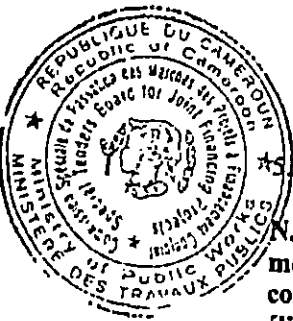
5.1 Le Prestataire précisera dans la Lettre de Cotations le lieu de livraison et la
nature des prix :

- a. Hors taxes et tous droits de douanes (HT/HD);
- Et
- b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

5.2 Le Prestataire complètera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le
Dossier de Demande de Consultation, en indiquant les caractéristiques des
Prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour
chaque article et les délais des Prestations qu'il se propose de livrer en exécution
du présent marché.

5.2 Le Prestataire remplira et signera le projet de lettre de marché.

N.B : Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de
moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées
conformes par l'autorité émettrice compétente, ne constituent pas un critère
éliminatoire, mais seront déterminants pour l'attribution du contrat.



6. Monnaies de
l'offre

6.1 Les prix seront libellés en FCFA

7. Délai de validité
des cotations

7.1 Les cotations seront valables pendant 90 jours à compter de la date d'ouverture
des offres.

C. Dépôt des cotations

8. Cachetage et
marquage des
offres

8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et sept copies de leurs cotations
dans une enveloppe cachetée :

- (a) Adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de
Demande de Cotations;
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation,
tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations.

9. Date et heure
limite de dépôt
des offres

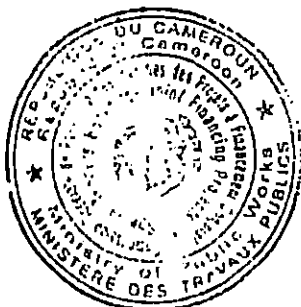
9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe
8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la
lettre de Demande de Cotations.

D. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des
plis

10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en
présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à
l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de
Demande de Cotations.

11. Évaluation et Comparaison des offres



10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

12.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la recevabilité des dossiers administratifs ;
- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;

E. Attribution du marché

12. Attribution du marché

12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.

13. Notification de l'attribution du marché

13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.

14. Signature de la lettre de marché

14.1 Dans les quarante (40) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.

15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption

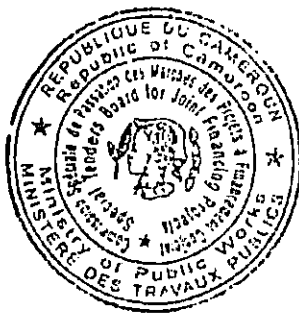
15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque

a) Aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent ;

(ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit,

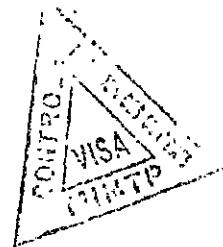
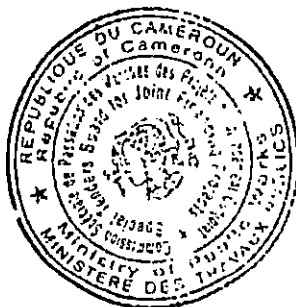
¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influencer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inapproprié.



- ou dénaturation des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme « personne » ou « entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du marché ou son exécution);
- (iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non compétitif, ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives);
- (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et
- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »
- (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
- (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et
- b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;
- c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la

fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;

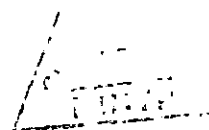
- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;
- e) Pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.



² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel-d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré-qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

SECTION III – Modèles d'annexes



1. Lettre de Cotation

Date: _____

Demande de Cotations N°: _____

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Messieurs/Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de **Produire des supports de communication pour la cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint** Conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de [prix total de l'offre en chiffres et en lettres] ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

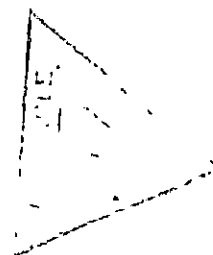
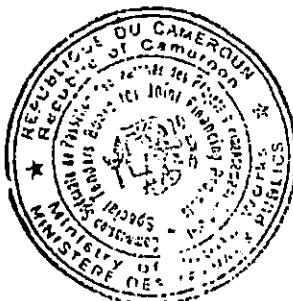
Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:



2. BORDEREAU DESCRIPTIF QUANTITATIF
(à remplir par le Fournisseur)

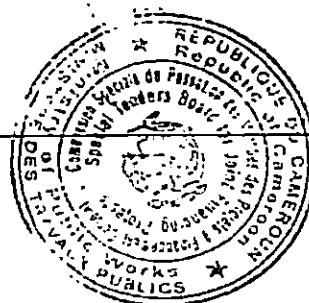
	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Livraison	
					délai	lieu
01	Mugs personnalisés	200				
02	Blocs-notes personnalisés	300				
03	Tapis de souris personnalisés	200				
04	Carnet A5 Spectrum	250				
05	Stylos personnalisés	200				
06	Présentoirs ou porte-brochures	05				
07	Plaquettes	5000				
08	Conception et production des kakémono (Les messages à inscrire en face des kakémono seront fonction des projets financés par la BAD en cours et comporteront les armoiries/logo de l'Etat du Cameroun et de la BAD (extrémité droite et gauche) et les textes et visuels seront mis à la disposition du fournisseur. Les couleurs à privilégier sont le bleu, blanc, gris marron et vert)	10				
09	Calendriers chevalets	500				
10	Shopping Bag moyen	100				
Prix total Hors Taxes (HT)						
TVA (19,25%)						
Prix total Toutes Taxes Comprises (TTC)						
Prix total Hors Taxes (HT)						

Délai de livraison maximum : 30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer

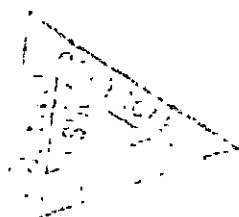
NB : Les prospectus/catalogues sont obligatoires et font partie intégrante de l'offre.

3. DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES

N°	Matériels	Caractéristiques
1	Mugs personnalisés	Tasse en céramique de Sublimation vierge Personnalisée, avec image d'infrastructures routières Dimensions : 8,8 x 11,5 Impression de sublimation couleur de fond : blanche Packaging : plain box
2	Blocs-notes personnalisés	Bloc note personnalisé à spirale Taille : A5 Couverture rigide Pages internes personnalisées 200 feuilles
3	Tapis de souris personnalisés	Couche plastique micro tramée épaisseur de 0,3mm, Mousse antidérapante épaisseur de 1,2 mm Impression quadrichromie Forme rectangulaire (24X20 cm) Personnalisés avec images d'infrastructures routières logo BAD et sceau du Cameroun
4	Carnets A5 Spectrum	120 Carnet A5 Spectrum 121 feuilles de papier ligné (60 g/m²) 122 Carton recouvert de PVC Couleur: Bleu Roi Carnet avec fermeture élastique et ruban assortis Fiche de présentation de la CPR-FC/MINTP
5	Stylos personnalisés	Stylo à bille en aluminium gravé au laser avec clip en métal, encre bleue
6	Présentoirs ou porte-brochures	Présentoir de sol pliable zig-zag en aluminium et plexiglas, 6X DIN A4 recto-verso poids 7.5kg, hauteur 152 cm
7	Plaquettes par projet	Plaquette présentant les projets achevés 250G ,02 volets, format A4 personnalisée avec image d'infrastructures routières , impression en quadrichromie



		Version anglaise et française
8	Conception et production des kakémono	Kakémono avec enrouleur Roll-up en PVC de gamme 510g. Pieds et structure aluminium. Poids : 2.4 Kg Livré avec son sac de transport.
9	Calendriers chevalets	Personnalisés image d'infrastructures routière, impression en quadrichromie Dimensions 29,7 X 10,5 Papier 250g/m2 couché brillant 13 feuilles avec spirale avec logo BAD et sceau du Cameroun
10	Shopping Bag moyen	Sac en papier de luxe personnalisé avec poignée Grammage : entre 150gm et 250gm Conception maquette Taille : moyen CMJN 4 Couleur



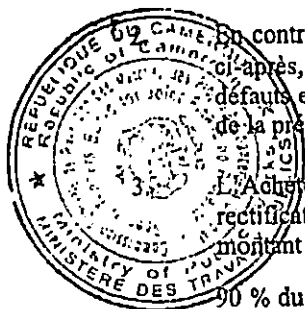
4. Lettre de marché

Aux termes de la consultation No /.../ 2023 intervenue le _____ jour de _____ 23 _____ entre [le *Ministre des travaux publics*] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, la **conception et la production des supports de communication, de la cellule des projets routiers à financement conjoint** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) La demande de cotations des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire] et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.



En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.

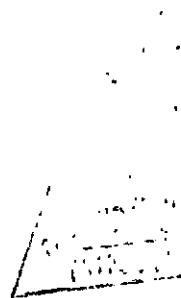
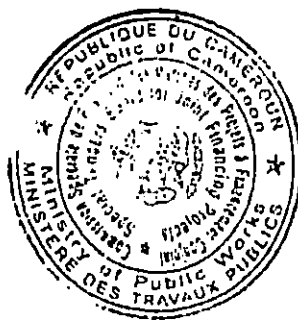
L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :

90 % du prix total après livraison et réception des équipements jugés conformes par la Commission de Réception constituée de membres ci-après:
Président : Chef CELCOM/MINTP ou son représentant ;
Membres : le Responsable Administratif et Financier ou son Représentant
Le Spécialiste en Passation des Marchés ou son Représentant
Rapporteur : l'Assistante en communication
Observateur externe : le représentant du MINMAP.
10 % du prix total après validation du décompte final par le MINMAP.

4. LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et annés mentionnées ci dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Fournisseur)



5. Tableau de comparaison des cotations

No		Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
				Oui	Non	Délai	Lieu		
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									
7.									
8.									

Membres de la Commission :

Nom

Fonction

Signature

